

# Collectivités : les élus ont le choix dans l'Adac



*La forte présence des élus montre bien l'intérêt qu'ils portent à «leur» Adac.../ Photo Florian Albessard.*

Publié le 25/06/2019 à 07:39 / Modifié le 25/06/2019 à 07:39

Politique, Hautes-Pyrénées

**L'Agence départementale d'aide aux collectivités assiste les élus en assurant la maîtrise d'ouvrage de leurs projets, mais elle assiste aussi pour gérer tous les problèmes du quotidien...**

Même si Michel Pélieu, président, et Daniel Tuls, directeur de l'Adac, ont préféré ne pas abreuser cette assemblée générale de chiffres, il en faut quand même quelques-uns pour situer le débat : l'Adac compte aujourd'hui 380 communes adhérentes (contre 150 à sa création en 2011) et 8 EPCI sur les 9 que compte le département. L'affluence à l'assemblée (l'amphi du STAPS était comble...) montre aussi tout l'intérêt que portent les élus à «leur» Adac... Dont l'activité ne faiblit pas, puisque l'an dernier, pas moins de 215 dossiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été montés. Il va sans dire que sans le «coup de pouce» de l'Adac, bon nombre d'entre eux n'auraient pas vu le jour... Mais ce n'est pas tout et, de plus en plus, l'essentiel de l'activité de l'Adac se concentre sur l'assistance juridique et administrative.

«Tout est de plus en plus complexe» souligne Daniel Tulsa, et pour les maires, ça devient difficile, en matière d'urbanisme, d'environnement, de gestion domaniale, d'état civil... En clair, on intervient dans tout ce qui est le quotidien d'une collectivité, il suffit de nous demander, nos juristes et nos techniciens sont là pour ça.» Et les élus ne se privent pas de ce choix très vaste, puisqu'en 2018, plus de 600 dossiers d'assistance juridique et administrative ont été traités, dans tous les domaines. «Il y a des choses qui paraissent anodines mais qui posent problème, je pense à la dématérialisation obligatoire pour les marchés publics au-dessus de 25.000 €. Certains maires ne font pas la démarche, pis encore, certains artisans locaux ne répondent pas à ces marchés publics pour cause de fracture numérique... Ou encore pour le déploiement de la fibre optique, on aide les maires à prendre les arrêtés de circulation quand il y en a besoin. En résumé, on est des facilitateurs...» Sans jamais empiéter sur le libre arbitre des élus, un rôle subtil... «Oui, on vient en soutien, on n'a rien à vendre... On nous sollicite et on apporte des solutions, des réponses, du conseil, rien de plus.» C'est pour cela que l'équipe (9 collaborateurs) n'a pas grossi depuis l'an dernier, pas plus que les budgets. «Je pense qu'on a atteint un rythme de croisière et qu'on a définitivement trouvé notre place.»

Pour l'avenir ? Le volet formation des élus (deux réunions en 2018, financement de l'urbanisme et droits de préemption) risque d'être encore plus large. «Là aussi, on s'adapte à la demande, s'il y a des besoins, on est là.» Au service des élus, vraiment...



<https://www.nrpyrenees.fr/2019/06/25/collectivites-les-elus-ont-le-choix-dans-ladac.8276176.php>